

610719027



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

**E/ECA/CHDCS.4/Inf.1
novembre 2007**

**FRANÇAIS
Original: ANGLAIS**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Quatrième réunion du Comité du développement humain
et de la société civile**

**22-23 novembre 2007
Addis-Abeba (Éthiopie)**

Thème : « Gestion publique et bonne gouvernance en Afrique »

AIDE-MÉMOIRE

1. VUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre de la réforme de son mécanisme intergouvernemental, menée en 1997, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a créé le Comité du développement humain et de la société civile, aux termes de la résolution 826 (XXXII) du 8 mai 1997. Le Comité est un organe à la fois technique et délibérant. Composé d'experts africains provenant du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile, il permet d'approfondir le dialogue sur les politiques et d'assurer la concertation entre les trois secteurs.

Le Comité a pour vocation de promouvoir des mesures destinées à renforcer la société civile et le développement humain en Afrique. Il permet à la CEA de s'appuyer, dans ses travaux, sur les avis des experts des secteurs publics et privés et de la société civile. Il examine les principales questions et tendances d'intérêt régional touchant le développement humain et la société civile, telles qu'énoncées dans le programme de travail de la CEA. Il se réunit tous les deux ans.

Le Comité a tenu sa première réunion du 21 au 23 juin 1999 à Addis-Abeba, sur le thème «Participation populaire en vue d'un développement social et humain durable». À cette occasion, il a approuvé les «Statuts et fonctions du Comité du développement humain et de la société civile» et adopté une résolution relative à la création du Centre africain pour la société civile.

Le Comité a tenu sa deuxième réunion les 26 et 27 mai 2003 à Addis-Abeba. Il a recommandé, entre autres, de: a) Promouvoir une coopération étroite entre les trois secteurs sur la base d'un code de conduite; b) Comblent les lacunes en matière de capacités; c) Créer davantage de voies de dialogue entre utilisateurs et fournisseurs de services sociaux; d) Adopter, dans les administrations publiques, une approche qui part de la base pour résoudre les problèmes de planification du développement national, et inclure ainsi les membres de la société civile dans le processus budgétaire.

Le Comité a tenu sa troisième réunion du 4 au 6 mai 2005 Addis-Abeba, sur le thème «Participation et partenariats pour améliorer le développement et la gouvernance en Afrique». La réunion avait pour objectif global de trouver les moyens d'institutionnaliser la participation et les partenariats en matière de développement et de gouvernance, afin d'accentuer la transparence publique, de renforcer l'équilibre des pouvoirs et d'améliorer l'efficacité et la responsabilité en matière de prestation de services publics. Les participants ont estimé qu'il fallait rendre le Comité plus fonctionnel, comme indiqué dans les directives opérationnelles adoptées à sa réunion inaugurale en 1999.

En 2006, la CEA a entrepris une réforme, qui est entrée en vigueur le 3 août 2006, visant à repositionner la Commission pour réaligner de manière stratégique les priorités de son programme sur celles du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'Union africaine (UA). Ce repositionnement a été dicté par la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies et par l'engagement international renouvelé en faveur d'une amélioration des perspectives de développement de l'Afrique. La réforme a montré comment la Commission se réorganise pour mieux répondre aux priorités de développement de l'Afrique, et comment elle envisage d'approfondir ses activités dans les domaines prioritaires qui ont été retenus. Elle montre également comment la Commission entend collaborer avec l'UA, la Banque africaine de développement (BAD), les commissions économiques régionales (CER) et d'autres partenaires de développement pour répondre aux priorités de développement du continent.

Dans ce contexte, la Division des politiques et de la gestion du développement a été restructurée et rebaptisée Division de la gouvernance et de l'administration publique, pour refléter les nouveaux domaines prioritaires de la Commission. Elle comprend quatre sections: la section de l'administration publique, la section de la société civile, le groupe de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et la section de la promotion du secteur privé et des entreprises. L'objectif global de la Division est de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, y compris la fonction publique, le secteur public, le secteur privé et la société civile, pour appuyer le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Dans cet esprit et compte tenu du rôle crucial que le Comité joue en tant qu'organe à la fois technique et délibérant, la réunion aura pour thème: «Gestion publique et bonne gouvernance en Afrique».

2. OBJECTIF

La quatrième réunion du Comité du développement humain et de la société civile vise deux objectifs principaux. Le premier est d'examiner les activités de la Commission dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique, telles qu'énoncées dans le programme de travail de l'exercice biennal 2006-2007 et les activités prévues pour l'exercice biennal 2008-2009. Le second est d'examiner une proposition émanant du secrétariat de la CEA, tendant à modifier la structure, le rôle et la mission du Comité, pour aligner ses activités sur le Plan d'activités de la CEA.

3. LE CONTEXTE

Pour parvenir à fournir des services sociaux de base, promouvoir et protéger la dignité des individus, l'État doit être en mesure de créer des institutions stables et qui permettent de faire appliquer la loi. Gestion publique efficace, bonne gouvernance et institutions solides sont des éléments indispensables pour promouvoir le développement économique, donner à la population un plus grand accès aux services de base, éradiquer la pauvreté, faire respecter les droits de l'homme et renforcer la participation populaire au processus de développement. L'adoption du NEPAD par les dirigeants africains comme cadre de développement du continent souligne également l'importance de la bonne gouvernance comme préalable à un développement économique et social équitable, sans exclusive et durable.

Depuis 1990, plusieurs pays africains ont accompli des progrès considérables sur la voie de la bonne gouvernance, mais la pauvreté chronique, l'absence d'une paix durable et les déficits des systèmes de gouvernance fragilisent ces acquis. Par conséquent, le défi à relever consiste à pérenniser les avancées de l'Afrique vers la bonne gouvernance en mettant l'accent sur l'édification d'un État compétent, c'est-à-dire un État doté de systèmes politiques et économiques transparents et responsables, et d'institutions publiques efficaces, à même de créer un environnement permettant à tous les acteurs de jouer leurs rôles respectifs dans les efforts nationaux de consolidation des fondements du développement durable.

Dans ce contexte, la CEA continuera d'axer ses travaux en matière de gouvernance et d'administration publique, les deux prochaines années, sur : i) La promotion et le suivi de la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions - politiques, économiques et institutionnelles; ii) Le renforcement de l'État compétent en vue d'édifier des institutions publiques efficaces; iii) Le renforcement des capacités de gestion financière du secteur public; iv) La création d'un

environnement propice à la contribution légitime du secteur privé et de la société civile au processus de développement; v) L'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Le Rapport sur la gouvernance en Afrique restera le principal instrument de suivi des progrès accomplis sur la voie d'une gouvernance transparente et responsable en Afrique, englobant une gestion publique saine et la participation populaire au processus du développement, mais la Commission continuera également de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux États membres en matière de gouvernance économique et d'entreprise et d'efficacité institutionnelle, en mettant un accent particulier sur les lacunes en capacités qui ont été mises en évidence dans les enquêtes nationales sur la gouvernance réalisées par la CEA et les évaluations faites dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. D'autres questions occuperont une place prépondérante dans les activités de la CEA au cours des deux prochaines années: la lutte contre la corruption, la promotion du processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la participation populaire et le développement du secteur privé. La CEA proportionnera son appui au renforcement des capacités en matière de gouvernance aux besoins et priorités des États membres, tels que définis dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, elle collaborera avec le secrétariat du Mécanisme et d'autres partenaires stratégiques pour encourager davantage de pays africains à y adhérer.

Des documents de politique générale traiteront de thèmes clefs de la gouvernance comme les mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'efficacité et la responsabilité dans la formulation et l'application des politiques; les possibilités de renforcer les capacités des partis politiques afin qu'ils prennent l'initiative des politiques d'intérêt public et y contribuent; la mobilisation des institutions traditionnelles de gouvernance en vue d'une gouvernance améliorée; les meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'efficacité institutionnelle dans la lutte contre la corruption en Afrique.

Une assistance technique sera fournie aux pays africains pour: a) Élaborer des codes d'éthique communément admis grâce à l'éducation et la formation en éthique de la fonction publique; b) Renforcer les structures organisationnelles internes du service public; c) Renforcer les institutions de contrôle public au sein et en dehors du service public; d) Renforcer la participation des OSC à l'amélioration des pratiques de bonne gouvernance, en vue de la création d'un environnement favorable et de fondements solides pour la paix et le développement durable en Afrique.

À cet égard, l'occasion est offerte au Comité du développement humain et de la société civile d'aider la Commission à définir un programme qui permettrait de concrétiser ce potentiel prometteur d'un développement plus significatif et durable du continent.

4. QUESTIONS À EXAMINER

Le Comité examinera la proposition relative à sa nouvelle structure et sa nouvelle orientation, ainsi que les activités prévues pour l'exercice biennal 2008 2009. L'examen des activités de la CEA dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique sera fondé sur trois documents à l'intention des organes délibérants:

i) Partis politiques et politiques d'intérêt public

Le document traite du rôle des partis politiques dans le processus du développement, notamment en ce qui concerne la formulation et l'application des politiques d'intérêt public.

Le travail de recherche effectué par la CEA dans le domaine de la gouvernance, le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, démontre amplement que de grandes avancées ont été faites en Afrique en matière de politiques et pratiques démocratiques. La démocratie pluraliste assortie d'élections est désormais établie dans de nombreux pays et l'espace politique s'est progressivement libéralisé. En dépit de ces avancées, il y a encore des défis à relever dans beaucoup de pays pour asseoir la gouvernance politique. Le processus démocratique est souvent fragile, inégal et ténu; il est encore précaire et faiblement institutionnalisé.

ii) Élimination des goulets d'étranglement relatifs à la bonne gouvernance économique et d'entreprise qui entravent le développement du secteur privé

Le document analyse les goulets d'étranglement et contraintes relatifs à la bonne gouvernance économique et d'entreprise, notamment les questions d'accès au financement, à la terre et à d'autres facteurs de production, ainsi que le cadre juridique et réglementaire des affaires en Afrique.

Un secteur privé dynamique a beaucoup d'incidences bénéfiques: allocation plus efficace des rares ressources disponibles; création d'emplois décents; recul de la pauvreté; croissance et développement économiques durables; mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure; établissement de partenariats public-privé efficaces pour la mise en place des infrastructures, des biens publics et des biens tutélaires. En Afrique, le secteur privé fait encore face à des difficultés énormes; par exemple: i) Les transactions sont renchériées par des cadres institutionnels et réglementaires qui laissent à désirer, des obstacles administratifs importants, des infrastructures insuffisantes et sous-développées, ainsi que par une corruption généralisée et ii) L'instabilité politique et macroéconomique est source d'incertitude et de risques élevés.

iii) Stratégies visant à promouvoir l'accessibilité et la transparence dans la fourniture de services publics

Le document examine l'importance d'une bonne gouvernance réglementaire, en vue de la mise en place des infrastructures et des services publics en Afrique.

Dans les pays africains, comme dans de nombreux pays en développement, les services publics comme l'eau, électricité et le téléphone sont encore détenus et gérés comme des monopoles (d'État ou du secteur privé). Ces monopoles pourraient se justifier par le concept économique des «économies d'échelle». Cependant, il faut un système réglementaire efficace pouvant stimuler un marché libre ou concurrentiel, afin d'atténuer les effets socioéconomiques négatifs des monopoles.

5. STRUCTURE DE LA RÉUNION

La réunion comportera des séances plénières qui permettront aux participants d'examiner et de débattre de tous les documents qui leur seront présentés et de parvenir à un consensus sur la

meilleure manière d'aborder les défis de développement de l'Afrique et les exigences des États membres.

6. RÉALISATIONS ESCOMPTÉES

Compte tenu de la nouvelle orientation du programme de la Commission, y compris celui de la Division, la quatrième réunion du Comité devrait: a) Réfléchir au nouveau mandat de la Division de la gouvernance et de l'administration publique et définir son orientation stratégique future; b) Indiquer comment la Division pourrait améliorer ses activités en matière de gouvernance d'administration publique ainsi que ses relations de travail avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les commissions économiques régionales et d'autres partenaires de développement, afin de renforcer davantage les capacités et moyens nationaux et soutenir le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Sur la base des conclusions générales et des recommandations du Comité, la Division définira les nouvelles fonctions du Comité, rédigera ses statuts et déterminera les ministères de tutelle dans les pays qui seront représentés au Comité. Le projet de statuts sera soumis au Comité pour examen et approbation lors de sa cinquième réunion, avant d'être distribué aux États membres et aux autres acteurs.

7. PARTICIPANTS

La réunion regroupera des hauts fonctionnaires des ministères de la justice, de la fonction publique, de la planification économique et du développement national, des groupes de coordination du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes venant de l'ensemble du continent. D'autres participants provenant d'organisations sous-régionales et internationales seront également invités en qualité d'observateurs. Des efforts seront faits pour équilibrer la participation, en termes de parité hommes-femmes, d'expérience et de participation concernant les questions à examiner, en particulier au niveau local et communautaire.

Comme il s'agit d'un Comité intergouvernemental, toutes les personnes invitées sont censées prendre en charge le coût de leur participation, y compris leur billet d'avion et leurs frais de subsistance.

8. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en anglais et en français. L'interprétation simultanée des débats sera assurée dans les deux langues.

9. DATE ET LIEU

La réunion se tiendra du 19 au 23 novembre 2007 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba.

10. PERSONNES À CONTACTER

Pour toute autre information et demande de renseignement, prière de prendre contact avec:

M. Okey Onyejekwe,
Directeur
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique
B. P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
Téléphone : 251-1-511227/445243
Télécopie : 251-1-514416/511953
Adresse électronique : oonyejek@uneca.org

M. Guillermo Mangué Nandongo
Fonctionnaire chargé de la gestion du développement
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
Téléphone : 251-1-511227/445468
Télécopie : 251-1-514416/511953
Adresse électronique: gmangue@uneca.org

M. Sam Cho
Fonctionnaire chargé de la gestion du développement
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
Téléphone : 251-1-511227/443334
Télécopie : 251-1-514416/511953
Adresse électronique : SCho@uneca.org